



PROGRAMME DE FORMATION



ÉLABORER LE
DOCUMENT UNIQUE
D'ÉVALUATION DES RISQUES
PROFESSIONNELS (DUERP)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels a été créé par le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, en application des articles L4121-2 et L4121-3 du Code du Travail.

L'élaboration et la mise à jour de ce document s'imposent à tout employeur dont l'entreprise emploie au moins un salarié. Cette formation a pour objectifs :

- Identifier les dangers et évaluer les risques associés
- Établir un plan d'actions de prévention
- Faire du document unique un outil de management de la sécurité

CONTENU

Séquence 1 (1/2 journée)

Comprendre le DUERP et Identifier les risques professionnels

1. Comprendre le DUERP

- Le Document d'Évaluation des Risques Professionnels, de quoi parle t-on ?
- Quelle est la réglementation ?
- Qui sont les acteurs de la prévention ?

2. Définir les risques professionnels

- Qu'est ce qu'un risque ?
- Les 8 types de risques professionnels
- Les évaluer, quels enjeux ?

3. S'approprier la méthodologie d'évaluation des Risques

- Préparer l'évaluation des risques
- Identifier les risques
- Classer les risques
- Proposer des actions de prévention

Séquence 2 (1/2 journée)

Écrire le DUERP

4. Définir les catégories du DUERP

- Les catégories d'un DUERP

5. Écrire le DUERP par unité de travail

- Choix des unités de travail
- Écriture du DUERP accompagné par la formatrice

6. Restituer le document et le suivre

- Mise à disposition du DUERP
- Suivi et mise à jour

PUBLIC

Cette formation s'adresse à :

- Préventeur, Responsable hygiène et sécurité
- Directeur-trice , manager, élu-e CHSCT
- Toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis est nécessaire

EFFECTIF

8 à 12 participants maximum

LIEU ET DÉLAI D'ACCÈS

Cette formation peut être dispensée en intra ou en inter-entreprises. Dans ce dernier cas, la formation aura lieu au sein des locaux de SERENN CONSEIL – bâtiment B – Pôle médical - 30, avenue É. Et M.Pinault, 35740 à Pacé.

Suite à la demande d'informations sur cette formation, le délai d'accès moyen à la formation se situe entre 1 à 3 mois.

METHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et méthodologiques : lien entre des apports théoriques et les pratiques professionnelles des participants
- Méthode participative : travaux de réflexion individuels ou en binôme, étude de cas à partir de situations vécues des participants.
- Supports pédagogiques : vidéos, documents pédagogiques, ressources documentaires

Méthodes d'évaluation :

- Evaluation à chaud réalisée à l'issue de la formation
- Bilans ponctuels réalisés par la formatrice auprès des participants après chaque axe de travail

Approche déontologique :

- Accompagnement éthique
- Rôle d'acteur des participants
- Code de déontologie des psychologues

Les participants définissent ensemble, au démarrage de la formation, une «Charte de Bon Fonctionnement ». Cette charte, garante du respect et de la libre expression de chacun, est affichée dans la salle de formation, elle est rappelée à chaque démarrage de session.

SERENN CONSEIL – 30, avenue E.etM.Pinault– 35740 Pacé – 06.95.24.58.18

Mail : contact@serenn-conseil.fr – www.serenn-conseil.fr

Siret 889 014 767 00012 – Code APE 7022Z - N° ADELI – 35 93 0718 8

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53351081835 auprès du préfet de région Bretagne.

Attachées à la dimension participative de nos formations, nous proposons d'appuyer nos apports sur les expériences et le vécu des participants en les sollicitant en grand groupe (brainstorming) ou en sous-groupe sur des études de cas. Cette modalité permet par ailleurs de renforcer la cohésion des groupes de travail.

Nous remettons, en fin de formation, l'ensemble des supports utilisés aux participants.

LE TARIF

Le coût de la formation est de 1000 € /jour.

* Organisme non assujetti à la TVA. Tarif hors frais de déplacements.

L'INTERVENANTE

Séverine ROBERT

Psychologue du travail et formatrice, experte en prévention, Intervenante en Prévention des Risques Professionnels (IPRP référencée auprès de la DREETS Bretagne), et certifiée Formatrice « S'initier à la prévention des Risques psychosociaux » par le réseau Assurance Maladie-Risques professionnels -INRS.

COMMENT VOUS INSCRIRE ?

SERENN CONSEIL
30, avenue E.et M.Pinault
35740 Pacé
www.serenn-conseil.fr

Séverine ROBERT
06.95.24.58.18
contact@serenn-conseil.fr

